u

RÈGLEMENT DU TOURNOI RÉGIONAL DE TENNIS DE TABLE

DU CLUB DE RINXENT-HYDREQUENT

Le **Tennis de Table de Rinxent-Hydrequent** organise le **dimanche 28 février 2027** à la salle de Sports, rue Jules Guesde, 62720 RINXENT, son **1er tournoi Régional** homologué sous le n° « à venir », ouvert aux joueurs et joueuses licencié(e)s FFTT.

Le tournoi se déroulera sans interruption. Un bar avec boissons et petite restauration sucrée et salée sera à la disposition des joueurs et des spectateurs.

Le tournoi aura une gestion informatisée sous Spidd et sera sous la responsabilité de Monsieur **Patrice WARNAULT**.

Renseignements par mail : ttrh62@outlook.fr.

Article 1 : Cadre général

Les épreuves se dérouleront suivant le règlement FFTT en vigueur sur 16 tables. Les balles agréées utilisées seront en plastique de couleur blanche (DHS D40+ 3*** ITTF) et seront fournies par le club organisateur. Les compétiteurs devront être en tenue sportive réglementaire.

Pour l'échauffement, les balles ne sont pas fournies.

Article 2 : Tableaux, horaires, dotations

Le tournoi comprend les tableaux suivants :

Dimanche 28 février 2027		Pointage	Début	Dotation (pourcentage des mises)			
				1er	2ème	3ème	4ème
A	-699	8h00	8h30	40 %	25 %	15 %	10 %
B	-1399	9h00	9h30	40 %	25 %	15 %	10 %
C	-999	10h00	10h30	40 %	25 %	15 %	10 %
D	-1599	11h00	11h30	40 %	25 %	15 %	10 %
E	-1199	12h00	12h30	40 %	25 %	15 %	10 %
F	Open	13h00	13h30	40 %	25 %	15 %	10 %
G	Handicap (31)	14h00	14h30	40 %	25 %	15 %	10 %
H	Féminines	15h00	15h30	40 %	25 %	15 %	10 %

Article 3 : Déroulement sportif

Le nombre maximum d'inscrits par tableau est de 48 joueurs, sauf pour la série Handicap : 64 joueurs.

Les poules seront constituées selon la méthode du "serpent". Le premier et deuxième de chaque poule seront qualifiés pour la suite du tableau. Le tableau final est à élimination directe et est déterminé selon un tirage au sort qui sera effectué à la table d'arbitrage dès la fin des poules de chaque tableau.

Toutes les parties se jouent au meilleur des cinq manches.

Tout joueur absent **dix minutes** après le premier appel de son nom sera automatiquement éliminé.

S'il y a moins de 8 inscrits dans une série, elle sera annulée, les inscrits seront remis dans une autre série avec leur accord.

Série « Handicap » : le premier serveur sera le mieux classé (si points identiques : tirage au sort). Le premier arrivé à 31 points remporte la partie. Le handicap est de 2 points par différence de classement (limité à 14 points).

Article 4 : Conditions de participation

La participation des jeunes dans les tableaux est soumise aux règlements de la FFTT en vigueur au moment du tournoi. Les joueurs ou joueuses de benjamin à junior peuvent participer sans aucun surclassement aux épreuves individuelles organisées dans les catégories d'âge supérieures à la leur. Les poussins et poussines ne peuvent pas participer aux épreuves seniors de ce tournoi. La participation des féminines est admise dans tous les tableaux.

Article 5 : Inscriptions

Les droits d'engagements sont fixés à **7 €** par série, sauf pour la série Handicap qui est à **6 €** et la série Féminines qui est à **5 €**.

Il n'est possible de s'inscrire que dans **3 séries maximum**.

Un joueur pourra éventuellement intégrer un 4ème tableau (au prix de 5 €) sous réserve qu'il soit effectivement éliminé d'au moins deux des trois tableaux avant la fin du pointage et avec l'accord du JA.

Les inscriptions se font via HelloAsso : https://www.helloasso.com/associations/tennis-de-table-rinxent-hydrequent/evenements/ttrh-tournoi-regional-28-02-2027.

Merci de nous prévenir en cas de désistement par mail : ttrh62@outlook.fr.

Les inscriptions pourront se faire jusqu'au ***mercredi 24 février 2027 à 18h00***. Passé ce délai, l'inscription ne pourra se faire que sur place, sous réserve des places disponibles et avec l'accord du JA.

Article 7 : Responsabilités

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol pouvant survenir pendant le déroulement du tournoi ainsi que pour les accidents qui ne seraient pas liés au fait de la participation à la compétition.

Article 8 : Droit à l'image

Toute inscription vaut accord pour cession de droit à l'image. Par conséquent, tout participant autorise le club de Tennis de Table de Rinxent-Hydrequent en sa qualité d'organisateur à reproduire, diffuser, publier ou éditer par quelques moyens (Presse, Internet, affiche future...) les photos et vidéos prises lors de son tournoi et ce sans aucune contrepartie financière. En cas de refus, il vous faudra le spécifier à l'adresse mail : ttrh62@outlook.fr lors de votre inscription.

Article 9

Les organisateurs sont les seuls habilités à régler les litiges prévus ou non au présent règlement et à prendre les décisions nécessaires au bon déroulement de l'épreuve et se réservent le droit d'exclure un joueur sans remboursement des tableaux restant à jouer si celui-ci ne respecte pas l'esprit sportif du tournoi ou que son comportement est qualifié d'antisportif ou d'irrespectueux. Aucunes atteintes aux personnes ou aux matériels ne seront tolérées. Le joueur qui se rendrait coupable d'un tel acte serait immédiatement exclu du tournoi.

Tout engagement vaut implicitement acceptation de l'ensemble des articles du présent règlement.